



Facture d'eau trop eleve pour peu de consommation

Par **llorca**, le **25/06/2016** à **09:40**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Nous habitons sur une petite commune du gard

Beaucoup on des forages dont certain n'hesite pas à raccorder avec la maison

La mairie a fait voté eune taxe d'assainissemnt minimale afin de compenser le cout par rapport au m3 traité mais non payé

Resultat nous utilisons que de l'eau de ville , nous sommes que deux souvent en deplacement , et nous avons par consequence une consommation de 20 m3 chaque 6 mois avec une facture de 150 €

on m'a explique que j'utilisais une autre eau , alors je l'ai invité à venir controlé mais ils ne sont pas venus

je comsomme peu par mon absence peuvent til me facturer des services non utilisé?

merci

Par **jos38**, le **25/06/2016** à **15:11**

bonjour. vous êtes obligé de payer les taxes. c'est sûr que ça alourdit les factures même quand on consomme peu

Par **morobar**, le **25/06/2016** à **15:51**

Bonjour

Par contre si la commune perçoit un forfait de redevance d'assainissement pour le rejet d'une eau non distribuée, vous avez motif à réclamer.